

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022/ 0429 /CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi organique L/2013/054/CNT du 17 mai 2013, portant statut des magistrats ;

Vu la Loi Organique L/2013/055/CNT du 17 mai 2013, portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi L/2015/019/AN du 13 août 2015, portant organisation judiciaire de la République de Guinée ;

Vu le communiqué N° 01/ 2021 du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vu l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur à la date du 5 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2021/08/PRG/CNRD/SGG portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0167/PRG/CNRD/SGG du 28 mai 2021, portant attributions et organisation du ministère de la Justice et des droits de l'homme ;

Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de transition ;

Vu le Décret D/2022/388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/254/PRG/CNRD/SGG du 29 Décembre 2021, portant attributions et organisation du ministère de la Justice et des droits de l'homme ;

Vu le Décret D/2022/346/PRG/CNRD/SGG du 08 juillet 2022, portant nomination du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des droits de l'homme ;

Sur proposition du Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des droits de l'homme et après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature,



DECRETE

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les prénoms et noms suivent, sont nommés dans les fonctions ci-après :

COUR SUPREME

Conseillère : Madame Makoya CAMARA, précédemment Présidente du Tribunal de Première Instance de Dixinn.

COUR D'APPEL DE CONAKRY

Siège :

Président de la 6^e chambre civile, économique et administrative : M. Pierre LAMAH, précédemment Président du Tribunal de Commerce de Conakry.

Parquet :

Procureur Général : M. Yamoussa CONTE, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Labé.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KALOUM

Siège :

Président de la section correctionnelle : M. Ibrahima DIALLO, précédemment Juge de Paix de Mali.

Procureur de la République : M. Mamoudou MAGASSOUBA, Confirmé.

Substitut du procureur : Mme Widdoh BEAVOGUI, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Coyah

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DIXINN

Siège :

Président : M. Ibrahima Sory II TOUNKARA, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Coyah.

Juges :

-M. Aboubacar THIAM, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de N'Zérékoré.

-M. Kabinet KEITA, précédemment Président de la section correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Kaloum.

-M. Alpha Saïdou SYLLA, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Kindia.



-Mme Fanta Alama CAMARA, précédemment juge au Tribunal de Première Instance de Mafanco.

Parquet :

Procureur de la République : M. Algassimou DIALLO, confirmé.

Substituts du Procureur de la République :

- M. Sidiki CAMARA, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de N'Zérékoré.

-M. Amadou Oury DIALLO, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Labé.

-M. Abdoulaye Babady CAMARA, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Boké.

-M. Amadou DIALLO, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Forécariah.

-M. Fodé Bintou KEITA, précédemment Juge de Paix de Yomou.

-Mme Djènè CISSE, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Mafanco.

-M. Fadoua MANSARE, précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Kankan.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MAFANCO

Procureur de la République : M. Kanfory Ibrahima CAMARA, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Koundara.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE COYAH

Président : M. Mohamed KABA, précédemment Conseiller à la Cour de Répression des infractions économiques et financières (CRIEF).

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE FORECARIAH

Procureur de la République : M. Abdoul Aziz DIALLO, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Dubréka.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KINDIA

Président : M. Amadou Saïkou BARRY, précédemment Conseiller à la Cour de Répression des infractions économiques et financières (CRIEF).



TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BOKE

Procureur de la République : M. Lansana CISSE, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Siguiri.

Substitut du Procureur de la République : M. Thierno Mouctar DIALLO, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Dixinn.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LABE

Président : M. Oumar Kadiatou SYLLA, précédemment juge au Tribunal de Première Instance de Coyah.

Procureur de la République : M. Abdoulaye Israël KPOGHOMOU, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Mafanco.

Substitut du Procureur de la République : M. Cé Avis GAMY, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Dixinn.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KOUNDARA

Procureur de la République : M. Patrice Komah KOIVOGUI, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Boké.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE SIGUIRI

Président : M. Mohamed SYLLA, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de KANKAN.

Substitut du Procureur de la République : M. Mohamed KONATE, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Mafanco.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE N'ZEREKORE

Président : M. Mamadou Saliou DIAKITE, précédemment Juge d'instruction à la Justice de Paix de Mali.

Procureur de la République : M. Abdoulaye KOMAH, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Kankan.

TRIBUNAL POUR ENFANTS

Procureur spécial près le Tribunal pour Enfants : Monsieur Mohamed Lamine KONATE, confirmé.



TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONAKRY

Président : Monsieur Sékou KANDE, précédemment président de section audit tribunal.

JUSTICE DE PAIX DE YOMOU

Juge de Paix : M. Chérif KABA, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Siguiri.

JUSTICE DE PAIX DE Mali

Juge de Paix : M. Sékou SANGARE, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Dubréka.

Juge d'instruction : M. Faoro KOLIE, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Kankan.

JUSTICE DE PAIX DE GUECKEDOU

Juge de Paix : M. Jacob Kpokpa BILIVOGUI, précédemment Juge d'instruction à ladite juridiction.

Juge d'instruction : M. Ibrahima KALLO, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Kissidougou.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Conakry, le 19 SEPT 2022


Colonel Mamadi DOUMBOUYA